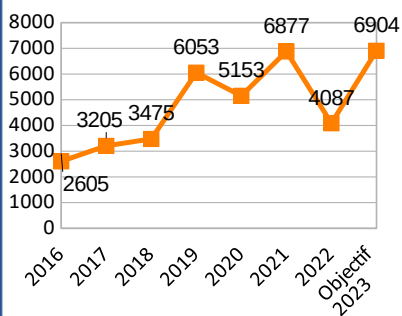


Tendances nationale et régionale

Nombre de logements rénovés en PACA



Depuis 2016, les rénovations annuelles de logements privés grâce aux aides de l'ANAH ont été multipliées par 2 au niveau national comme au niveau de la région PACA.

Les objectifs pour 2023 en PACA sont supérieurs de 69 % aux rénovations réalisées en 2022 mais équivalents aux réalisations 2021.

La région PACA est la dixième région en terme de volume de dotation. L'évolution de +15 % par rapport à 2022 est moindre que dans les autres régions (+27% en moyenne).

Les montants moyens de subventions (MMS) sont mis à jour tous les ans en fonction de la réalité des coûts observés. Ce sont eux qui déterminent les enveloppes des territoires de gestion par rapport à leurs objectifs en nombre de logements. Ils ont sensiblement augmenté en 2023 pour faire face aux coûts de construction. Les MMS relatifs à la thématique « énergie » (MaPrimeRenov - MPR) sont ceux qui ont le plus évolué.

Régions	Dotation initiale 2023	Évolution 22/23
Île-de-France	217,0 M€	38 %
Auvergne-Rhône-Alpes	183,5 M€	48 %
Grand Est	163,3 M€	31 %
Occitanie	159,9 M€	38 %
Nouvelle-Aquitaine	153,3 M€	47 %
Hauts-de-France	128,1 M€	38 %
Pays de la Loire	99,5 M€	36 %
Bretagne	92,8 M€	41 %
Normandie	72,4 M€	46 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	71,4 M€	15 %
Bourgogne-Franche-Comté	64,9 M€	34 %
Centre-Val de Loire	49,3 M€	28 %
Corse	9,5 M€	34 %
Outre Mer	9,5 M€	252 %
Total réparti	1 474,4 M€	38 %
Total des réserves	72,2 M€	-51 %
Total	1 546,6 M€	27 %

Montants moyens de subvention (MMS)	Propriétaire occupant (PO) LHI	PO Energie - MPRS	PO Autonomie	Propriétaires bailleurs	MPR Copropriétés «autres»	MPR Copropriétés «fragiles»
2023	28 273 €	13 546 €	3 606 €	20 871 €	4 759 €	8 617 €
Augmentation 2022/23	27 %	10 %	10 %	8 %	37 %	64 %
Augmentation 4 ans 2020/23	34 %	62 %	8 %	11 %	-	134 %

Objectifs / Dotation nationale et régionale par priorité

Priorités	Objectif national	Poids PACA	Objectif PACA	Évolution 2022/23
Propriétaires Occupants (PO) LHI/ TD	3 000	5 %	152	7%
PO Autonomie	40 000	5 %	1850	71%
PO MPR Sérénité	40 000	3 %	1 181	22%
Propriétaires bailleurs (PB)	5 952	8 %	478	
MPR Copropriétés	40 000	4 %	1 493	-9%
Copropriétés en difficulté	202,8 M€	8 %	16,1 M€	-21%
Ingénierie	130,8 M€	6 %	8,1 M€	37%
Objectif total en logements	157 952	4 %	6891	-21%
dont MPR rénovation énergétique	88 720	4 %	3463	-1%

L'ANAH décompose ses objectifs de rénovation selon le type de bénéficiaire et l'objectif poursuivi :

L'aide aux propriétaires bailleurs (PB) se fait par conventionnement selon l'une des 3 formules du dispositif « Loc'Avantage ». Ce dispositif octroie des réductions fiscales et des subventions pour travaux en contrepartie de loyers maîtrisés en faveur de ménages modestes.

Les aides aux propriétaires occupants (PO) se déclinent en 3 thématiques:

- la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé (LHI/TD)
- la rénovation énergétique globale des logements des ménages modestes, avec un gain énergétique supérieur à 35 % : MaPrimeRénov' Sérénité (MPRS), anciennement « Habiter mieux ».
- les travaux en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées qui permettent d'adapter le logement et ses accès. Cette aide sera progressivement remplacée par MaPrimAdapt' dont le lancement est prévu pour le 1^{er} janvier 2024.

Les aides aux syndicats de copropriétés visent la rénovation des parties communes.

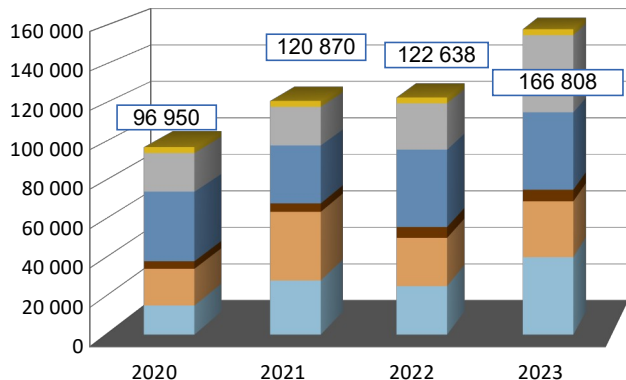
- l'aide aux copropriétés en difficulté s'adresse à celles qui cumulent des difficultés financières, sociales, techniques et de gouvernance. Son montant n'est pas systématiquement lié au nombre de logements de la copropriété.
- L'aide MaPrimeRenov' Copropriétés vise la rénovation énergétique des copropriétés fragiles ou saines avec un gain énergétique minimum de 35 %.

En 2023 la région PACA représente 4 % des objectifs de rénovation de logements en France et 8 % des aides aux copropriétés en difficulté et 8 % des objectifs relatifs aux propriétaires bailleurs.

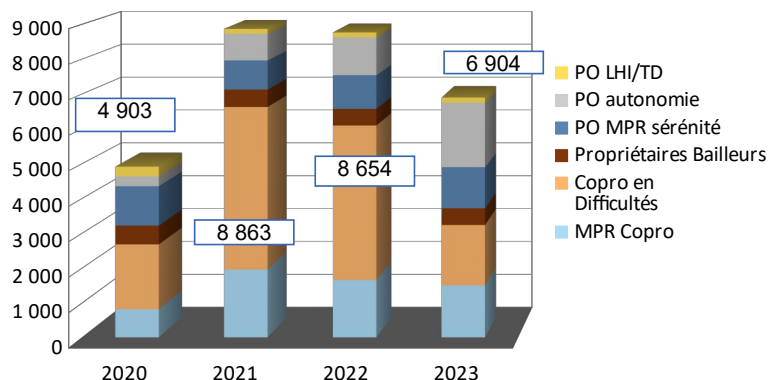
Les aides en matière d'ingénierie financent notamment le suivi-animation des opérations programmées, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études préalables.

Evolution des objectifs

Evolution nationale des objectifs de renovations de logements



Evolution régionale des objectifs de renovations de logements



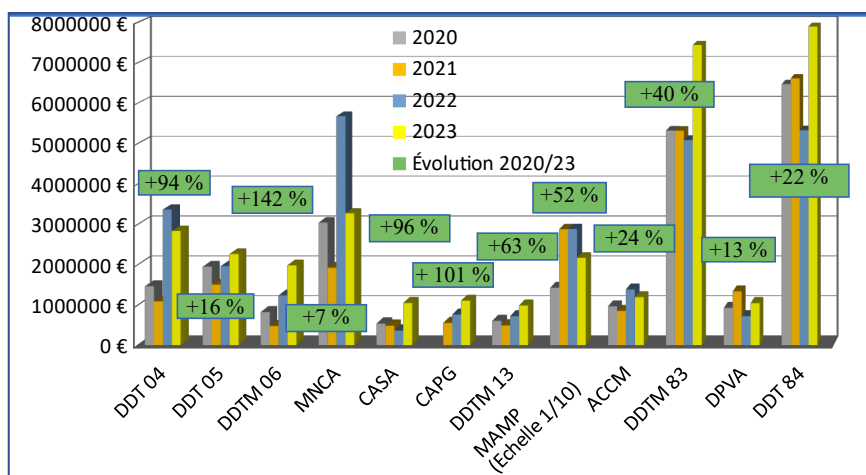
L'année 2023 est marquée en PACA par la baisse des objectifs relatifs aux copropriétés en difficulté. Après une année 2021 exceptionnelle, les objectifs 2022 ont été très ambitieux et n'ont pas pu être atteints. Les objectifs 2023 ont donc été revus à la baisse de ce fait. Ces aides sont généralement distribuées dans le cadre d'opérations programmées et nécessitent l'intervention d'un opérateur pour assurer la conduite des opérations.

On note également une forte augmentation des objectifs en matière d'adaptation des logements pour les personnes âgées et handicapées au niveau régional comme au niveau national.

La rénovation thermique des logements est un enjeu prioritaire au niveau national qui se traduit dans les objectifs en plein essor pour l'aide « MPR Copropriétés » pour les parties communes des copropriétés, ainsi que pour « MPR Sérénité » au profit des propriétaires occupants modestes ou très modestes.

Les aides en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (PO LHI/TD) et en faveur des bailleurs sont stables.

Répartition par territoire des dotations de crédits d'aide à la pierre

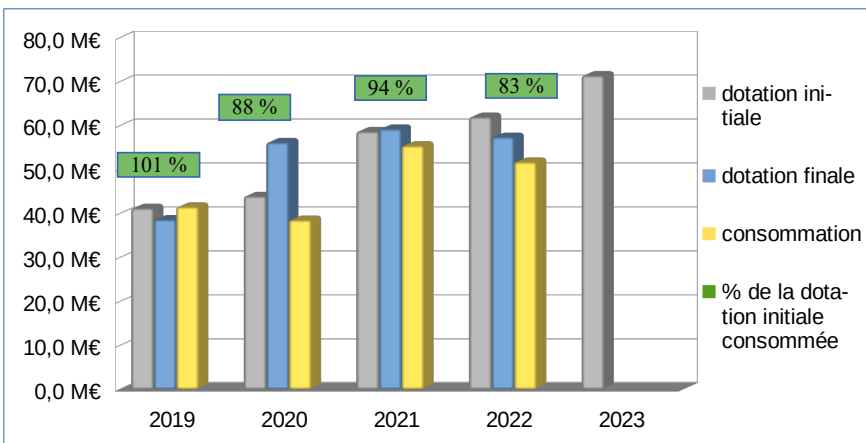


La dotation régionale est répartie entre les 6 délégations locales (DDT/M) et les 6 collectivités délégataires des aides à la pierre. Une partie de l'enveloppe est laissée en réserve régionale pour faire face aux besoins imprévus.

La consommation des crédits se fait aux 2/3 dans le secteur programmé, c'est à dire dans le cadre des opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH), des programmes d'intérêt général (PIG) et des programmes opérationnels d'accompagnement des copropriétés (POPAC). Le tiers restant est consommé dans le secteur non programmé (diffus).

Depuis 2020 tous les délégataires ont vu leurs dotations initiales augmenter de minimum 16 % et jusqu'à 142 %. L'augmentation au niveau de la région sur la même période est de 63 %.

Dotations et consommations dans la région PACA



Depuis 2019 les dotations initiales n'ont cessé d'augmenter en PACA. Cette évolution traduit la priorité accordée par l'État à la rénovation de l'habitat privé dans le contexte de la transition écologique.

En fin d'année, un redéploiement des crédits entre régions est effectué (dotation finale) afin de réajuster les enveloppes aux besoins.

On note une bonne consommation de la dotation initiale au cours des dernières années (entre 83 % et 101 %).

L'objectif des services de l'État est d'engager à hauteur des enveloppes disponibles afin de permettre un maximum de rénovations au sein de la région.

Source : Délibérations de l'ANAH et infocentre ANAH

Réalisation : DREAL PACA – Service Énergie Logement – Unité Production de Logements et de Foncier

Contact : uplf.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr